



Promesse de versement

Taxe d'apprentissage 2020

L'Association Stade Malherbe Caen (Code UAI / 0142159W) est habilitée à percevoir 13% de la Taxe d'apprentissage. La date limite de versement est fixée au 31 mai 2020.

Vous pouvez nous envoyer votre promesse de versement par mail à : vmeslin@smcaen.fr ou par courrier au 23 boulevard Georges Pompidou 14 052 CAEN.

Entreprise :

Code NAF (ex APE) :

SIREN/SIRET :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Versement décidé par : Mr / Mme

Fonction :

Montant destiné à l'Association du Stade Malherbe Caen (13%) :

- En chiffres :

- En lettres :

Modalités de versement :

- Par chèque
- Par virement

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'établissement :